

DEPARTEMENT
<b>NORD</b>
CANTON
<b>GRANDE-SYNTHE</b>
COMMUNE
<b>GRAVELINES</b>

## REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2023 MAN 032

Liberté – Egalité – Fraternité

### ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public –  
Service Evénementiel 2023

#### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L223-1 et suivants,
- Vu la demande de Mr Thierry PEUQUEUX, président de l'Association « la patate Gravelinoise »

#### AUTORISE

L'association « La Patate Gravelinoise » à installer une buvette rue Jean Jaurès à proximité du Snack Royal Gravelines le 2 juillet 2023.

#### Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée
- Que la buvette soit signalée en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable

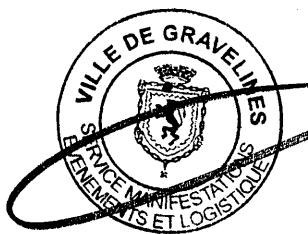
**Pour le dimanche 2 juillet 2023**

#### DESTINATAIRES : M. le premier adjoint

M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES  
M. le Commandant de Police Nationale  
M. le Commande de la Brigade de Gendarmerie Nationale  
M. le Chef de la Police Municipale  
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES  
M. le Responsable du service Evénementiel

Fait à GRAVELINES, 12 JUIN 2023

Le Maire,



B. RINGOT

MIS EN LIGNE LE : 12 JUIN 2023